

## REGLEMENT INTERIEUR 2024 / 2025

Pour le bon fonctionnement de l'établissement, nous vous remercions de prendre connaissance du règlement intérieur ci-dessous :

- **Le paiement de la cotisation est payable en début de chaque période.** Toute période commencée est donc due dans sa totalité sauf en cas de force majeure (arrêt des cours du fait de l'association, arrêt du fait de l'adhérent en cas de blessure, déménagement...).
- Pour le suivi du travail de l'élève et de la classe, **une présence assidue est indispensable.** Toute absence doit être justifiée.
- L'élève est tenu de respecter l'autorité du professeur et doit faire preuve d'un bon esprit au sein du groupe.
- L'élève est prié de ne pas laisser ni argent ni objet de valeur dans le vestiaire. K'Danse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Il est absolument interdit de marcher sur le tapis de la salle de danse avec les chaussures de ville.
- Pour le cours, une tenue correcte est exigée (vêtements, coiffure) et merci de jeter le chewing gum avant de rentrer dans la salle de danse.
- **Spectacle de fin d'année :** K'Danse organise un spectacle annuel (vendredi et samedi soir) auquel participent tous les élèves. **La présence des élèves aux différentes répétitions et aux deux soirs de spectacle est obligatoire.**  
Les représentations sont payantes (10€ adulte / 6€ enfant) y compris pour les familles d'élèves.  
Il sera demandé aux parents ou élèves majeurs une participation financière de 6 euros liée à la mise à disposition et la location des costumes de scène.

Je soussigné (e) M. - M<sup>me</sup> - M<sup>elle</sup> ..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Prénom et Nom de l'élève : .....

Fait à ..... le .....  
Signature